

GÉRIATRIE

Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Chefs de service : Dr. Irène SILGA, Dr. Irène SILGA
Cadre de pôle : Mme Isabelle CAMPI
Cadre de santé : M. Ronan (Infirmier Coordinateur) SOLLIEC

SSIAD

☎ **04 68 61 87 41**

📠 **04 68 61 77 97**

📧 **ssiad@ch-perpignan.fr**

Présentation générale du service

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile géré par le Centre Hospitalier de Perpignan est un service social et médico-social au sens du code de l'action sociale et médico-sociale.

Population cible

- > Personnes âgées de 60 ans et plus polyopathologiques et ou dépendantes,
- > Personnes de moins de 60 ans présentant un handicap par dérogation
- > Personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies chroniques par dérogation

Missions

Le SSIAD assure, sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante du patient. Il contribue au maintien au domicile des patients fragiles permettant de prévenir ou différer l'institutionnalisation. Il permet également un raccourcissement des séjours hospitaliers. Cette prise en charge constitue un réel soutien de l'aidant.

Le SSIAD prend en charge :

- > Les soins infirmiers à l'acte.
Chaque personne désigne l'infirmier libéral de son choix parmi les infirmiers libéraux étant déjà conventionnés avec le SSIAD ou acceptant de signer la convention.
- > Les soins d'hygiène corporelle et de nursing effectués par les aides-soignantes sous la responsabilité des Infirmières Coordinatrices et par délégation.
- > Un accompagnement des personnes et des familles.

Les interventions du SSIAD se font sur prescription médicale nominative, quantitative, datée et signée.

Les soins sont pris en charge par les caisses d'assurance maladie dans le cadre des forfaits de soins.

L'admission

Pour bénéficier de cette prise en charge, il convient de prendre contact téléphonique avec le service. Cette demande de prise en charge peut être formulée par la personne elle-même ou les médecins, les cadres de santé, les infirmiers libéraux, les personnels du secteur de l'aide à la personne, la famille ou l'entourage. Une visite d'évaluation sera alors déclenchée, l'infirmière coordinatrice évalue les besoins du patient et définit le projet de soins (spécificité des soins, les passages).

Après l'évaluation et selon les places disponibles, le patient est intégré au service, pour une durée d'un mois renouvelable sur ordonnance du médecin traitant et après accord du médecin conseil de la caisse d'assurance maladie de la personne. Ce renouvellement fait l'objet d'une réévaluation des besoins par l'infirmière coordinatrice.

En cas d'indisponibilité de place, le dossier est alors placé dans la liste d'attente, consultée régulièrement, ou dirigé vers d'autres prestataires.

L'équipe se compose de deux infirmiers coordinateurs, d'une secrétaire et de 22 aides-soignantes, travaillant en collaboration avec les autres acteurs de la prise en charge (Infirmier Diplômé d'État libérales, médecins traitants, kinésithérapeutes, auxiliaires de vie, etc ...).

Cette équipe est rattachée au Pôle de Gériatrie du Centre Hospitalier de Perpignan. Elle participe activement à la Filière Gériatrique.

Une réunion mensuelle avec un Médecin Gériatre permet de discuter des situations médicales et d'orienter le patient dans la Filière Gériatrique si besoin après accord du médecin traitant.

> **Équipe médicale**